

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4419

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain "est" - Section Vaulx en Velin - Etudes acoustiques - Protocole transactionnel avec la société Arcadis

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Beauverie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007

Délibération n° 2007-4419

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Boulevard urbain "est" - Section Vaulx en Velin - Etudes acoustiques - Protocole transactionnel avec la société Arcadis
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision n° B-2004-2278 du 17 mai 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'élaboration des dossiers d'enquête publique, des dossiers loi sur l'eau et des études acoustiques sur deux tronçons du boulevard urbain "est" (BUE) à Vaulx en Velin et Vénissieux. Ce marché a été notifié sous le n° 040 666 C le 25 juin 2004 à la société Arcadis ESG pour un montant de 31 400 € HT, soit 37 554,40 € TTC.

Lors des phases de concertation, des études complémentaires ont été effectuées sur la section de Vaulx en Velin par Arcadis, en plus d'une partie des études initialement prévues, pour répondre aux demandes des élus. Les résultats de ces études ont été présentés au comité de riverains lors des phases de concertation publique.

Le tableau ci-après récapitule le découpage entre les deux sections du BUE et les évolutions faisant suite à la concertation avec les riverains :

Lieux	Marché initial HT (1)	Etudes réalisées sur le marché initial HT (2)	Part de l'étude acoustique sur le marché initial HT	Etudes supplémentaires effectuées suite à la concertation avec les riverains HT (3)	Total des études effectuées par le titulaire du marché HT (2+3)	Prestations du marché initial qui ne seront pas réalisées suite aux évolutions du programme HT (4)	Prestations déjà réglées HT (5)	Prestations restant à régler HT (2+3-5)	Nouveau montant du marché en € HT (1+3-4)	Nouveau montant du marché en € TTC	Evoluation du montant du marché
BUE Vénissieux	13 550 €	13 550 €	2 750 €		13 550 €		13 550 €	0	13 550 €		
BUE Vaulx en Velin	17 850 €	3 550 €	3 550 €	2 758 €	6 308 €	14 300 €	0	6 308 €	6 308 €		
total	31 400 €	17 100 €	6 300 €	2 758 €	19 858 €	14 300 €	13 550 €	6 308 €	19 858 €	23 750,17 €	- 36,8 €

Par ailleurs, à la suite de la concertation organisée avec les riverains du BUE, le programme des études a évolué fortement et ne correspond plus au marché passé avec la société Arcadis. Par conséquent, ce marché doit être soldé.

Après différents échanges entre la Communauté urbaine et la société Arcadis, un accord a été trouvé sur le montant de 6 308 € HT, soit 7 544,37 € TTC restant à régler afin de solder le marché. Ce montant a été entériné par un courrier daté du 18 avril 2007 et signé par monsieur Jeandet de la société Arcadis.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le protocole transactionnel portant sur le montant des prestations à payer à la société Arcadis ;

Vu ledit projet de protocole transactionnel ;

Vu sa délibération n° 2002-0780 du 23 septembre 2002 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le protocole transactionnel portant sur le marché n° 040 666 C conclu avec la société Arcadis ESG pour l'élaboration des dossiers d'enquête publique, des dossiers loi sur l'eau et des études acoustiques sur deux tronçons du BUE à Vaulx en Velin et Vénissieux. Le protocole transactionnel arrête le montant total du marché à 19 858 € HT, soit 23 750,17 € TTC.

2° - Approuve le reste à régler d'un montant de 6 308 € HT, soit 7 544,37 € TTC afin de solder le marché.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0344, pour la somme de 6 308 € HT, soit 7 544,37 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,